Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260630-2026_07_7-DE

N° 2026.07.7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

Madame Chantal DETOT a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

MISSION D'ÉTUDE TECHNIQUE – IMPASSE DE LA FONTAINE ET RUE DE LA FONTAINE

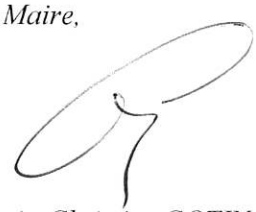
Monsieur André BOURGET, adjoint au Maire en charge de la voirie rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'aménager l'Impasse et la Rue de la Fontaine. La commission voirie, réunie le 16 juin 2026, a étudié les deux conventions d'honoraires suivantes :

- La convention de l'entreprise PLCE située à Dinan pour un montant de 6 900 € H.T. (Diag, scenario, esquisse, AVP) et un taux de rémunération de 5,5 % des travaux pour la maitrise d'œuvre (tranche optionnelle) ;

- La convention d'honoraire de l'entreprise SARL PRISM de Saint-Rieul pour un montant de 7 950 € H.T (Diag, scenario, esquisse, AVP) et un taux de rémunération de 5,65 % des travaux pour la maîtrise d'œuvre (tranche optionnelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité retient l'entreprise PLCE de Dinan pour un montant de 6 900 € H.T. soit 8 280,00 € T.T.C. pour la tranche ferme (Diag, scenario, esquisse, AVP) et le taux de rémunération de 5,5 % des travaux pour la maîtrise d'œuvre pour la tranche optionnelle.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.